

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 4 août 2020 à huis clos

L'an deux mille vingt, le quatre août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 30 juillet 2020, s'est réuni à la mairie en séance à huis clos sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	10
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Mesdames les Adjointes au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :	
Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Dominique MARTIN, Jean-Georges WALTHER, Guy LEIBOLD, Alain WOLFF	

Absents excusés avec pouvoir :	0
Absent excusé :	1

Quorum :
Avec 10 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Désignation des délégués de la commission communale consultative de chasse (4C)
- 4) Autorisation de levée de déchéance quadriennale pour le règlement d'une facture
- 4) Informations diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Délibération 62/2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE CHASSE (4C)

La commission consultative de la chasse communale (4C) a pour objet de se prononcer sur les modalités de location, le renouvellement des baux de chasse et l'agrément de chasseurs.

Après consultation et délibération, le Conseil Municipal décide de désigner le Président et deux délégués, à savoir :

Président :
M. André SCHMITT

Délégués :
Monsieur Georges HOCH, Adjoint
Monsieur Jean-Georges WALTHER, Conseiller Municipal

comme délégués de la commission communale consultative de la chasse.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 1

Délibération 63/2020 : AUTORISATION DE LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique abrogé par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012,

VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 mentionnant qu'en comptabilité publique, une créance non honorée datant de plus de 4 ans est réputée prescrite et ne peut être payée, sauf si le Conseil Municipal décide de lever cette prescription quadriennale.

Vu la facture du 16 juillet 2015 d'un montant total de 26 069,15€ au profit du SDEA correspondante aux contributions rétroactives dues au titre de la pose de conduite pour le raccordement de la fontaine – rue principale.

Considérant que les factures datent de plus de quatre ans,

Considérant que les factures dues par la commune ne peuvent être payées sans que soit levée la prescription quadriennale,

Le Conseil municipal DECIDE :

De lever la prescription quadriennale pour les factures désignées ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Maire à éditer le mandat de paiement correspondant,

De demander à M. Le Trésorier d'exécuter le paiement

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif communal de l'année 2020.

Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 20h40

Publié le 10 août 2020

Transmis à la Sous-Préfecture le 10 août 2020

Le Maire,
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	
Raphaël HARI	Absent excusé
Alain WOLFF	